



**DELIBERATION N° 23/132 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'ACQUISITION DE PRODUITS DÉRIVÉS POUR LA VENTE EN
BOUTIQUE DU MUSEU CASA NATIVA PASQUALE PAOLI**

**CHÌ APPROVA U COMPRA DI PRUDUTTI PRUMUZIUNALI PER A VENDITA IN
BUTTEGA DI U MUSEU CASA NATIVA PASQUALE PAOLI**

REUNION DU 4 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre octobre, la Commission Permanente, convoquée le 26 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à M. Xavier LACOMBE
Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENTE : Mme

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 20/017 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à

sa Commission Permanente,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 approuvant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'arrêté n° 2021-2731 portant modification de la régie de recettes du musée Pasquale Paoli (instituée par arrêté n° 18 01546) en régie de recettes et d'avances,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la vente à la boutique du musée Pasquale Paoli de Merusaglia de produits dérivés à l'effigie de Pasquale Paoli, ou dérivés des collections.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le déclassement de la vente de 298 badges Lepidi au profit de la communication.

ARTICLE 3 :

APPROUVE la réduction de 30% pour les agents de la Cullettività di Corsica sur les prix de vente d'une partie des objets en vente à la boutique, à savoir les magnets, les mugs, les clefs USB, les casquettes et les bustes.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 4 octobre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 4 OCTOBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUSEU CASA NATIVA PASQUALE PAOLI : COMPRA DI
PRUDUTTI PRUMUZIUNALI PER A VENDITA IN BUTTEGA**

**MUSÉE MAISON NATALE PASQUALE PAOLI :
ACQUISITION DE PRODUITS DÉRIVÉS POUR LA VENTE
EN BOUTIQUE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la vente de produits dérivés à la boutique du musée Pasquale Paoli de Merusaglia et d'en fixer les tarifs. Les encaissements sont réalisés par la régie du musée.

Afin de diversifier son offre en boutique, le Musée Paoli propose à la vente de nouveaux produits à l'effigie de Pasquale Paoli, ou dérivés des collections.

Les objets destinés à la communication seront réservés à la Cullettività di Corsica et aux groupes scolaires à l'occasion des visites effectuées au musée.

Il est également demandé le déclassement de la vente de 298 badges Lepidi au profit de la communication.

Ainsi seront mis en vente à la boutique du Musée :

PRODUITS	EXEMPLAIRES	PRIX UNITAIRE TTC
Magnets	1 600	3 €
Mugs	40	18 €
Crayons noirs	100	2 €
Crayons de couleur	100	4 €
Clefs USB	25	15 €
Casquettes	25	10 €
Grande Bandera	25	
Petite Bandera	25	
Stickers	400	1 €
Briquets	400	2 €
Stylos bois	50	20 €
Bustes	80	25 €
Jeux memory	50	15 €

Seront déclassés :

PRODUITS	EXEMPLAIRES
Badges Lepidi	298

Seront réservés pour la communication de la Collectivité de Corse et du Musée Maison Natale Pasquale Paoli :

PRODUITS	EXEMPLAIRES
Magnets	800

Mugs	10
Stickers	100
Briquets	100
Bustes	20
Badges Lepidi	298

Il est sollicité l'application d'une réduction de 30% sur une partie des objets en vente à la boutique du musée Pasquale Paoli pour le personnel de la Cullettività di Corsica. Les articles suivants sont concernés :

PRODUITS	PRIX UNITAIRE TTC	PRIX REDUCTION 30 %
Magnets	3 €	2,10 €
Mugs	18 €	12,60 €
Clefs USB	15 €	10,50 €
Casquettes	10 €	7 €
Bustes	25 €	17,50 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.